



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 août 2024 - 31 août 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	106	2 517,26	12,61	9,009390
Cartes de débit	90	1 677,45	8,39	3,354900
Cartes de crédit	13	317,30	1,60	0,951900
Cartes commerciales	3	522,51	2,62	4,702590
Visa	22	181,65	0,91	0,392800
Cartes de débit	18	152,15	0,77	0,304300
Cartes de crédit	4	29,50	0,14	0,088500
MasterCard	6	51,00	0,26	0,102000
Cartes de débit	5	44,60	0,23	0,089200
Cartes hors Espace Economique Européen	1	6,40	0,03	0,012800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	2 162	19 577,16	98,70	46,988210
Cartes de débit	1 722	14 834,89	74,88	29,669780
Cartes de crédit	395	4 227,00	21,25	12,681000
Cartes commerciales	45	515,27	2,57	4,637430
Visa	468	3 920,80	20,21	9,617350
Cartes de débit	311	2 515,75	12,65	5,031500
Cartes de crédit	133	1 132,45	5,74	3,397350
Cartes commerciales	9	91,30	0,46	0,825900
Cartes hors Espace Economique Européen	15	181,30	1,36	0,362600

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	168	1 744,57	8,82	5,988216
Cartes de débit	129	1 261,22	6,39	2,609016
Cartes de crédit	11	140,70	0,70	0,422100
Cartes commerciales	11	137,40	0,71	2,144400
Cartes hors Espace Economique Européen	17	205,25	1,02	0,812700
TOTAL	2 932	27 992,44	141,51	72,097966

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.

- L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.

Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.